

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Présents : • **ARCINS :** Claude GANELON • **ARSAC :** Michel HAUTIER, Régis BERNALEAU (suppléant) • **CANTENAC :** Eric BOUCHER
• **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA • **LABARDE :** Evelyne DUPUY (suppléante),
Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD,
Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER, • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE,
Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
• **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE,
Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

Absents excusés : Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Liliane MONNEREAU pouvoir à Evelyne DUPUY,
Dominique SAINT-MARTIN, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 32 • **Votants :** 35

Secrétaire de séance : Régis BERNALEAU

2013-2706-11 Programme Pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - bilan

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-1293 du 12 mars 2012 ;

Vu le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme d'accès à l'emploi titulaire, soumis à l'avis du Comité Technique le 10 juin 2013, dans les conditions prévues par l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve** le rapport sur la situation des agents contractuels tel que présenté et annexé à la présente délibération.

► **Décide d'ouvrir**, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grades	2013	2014	2015	2016	Nombre total de postes
INGENIEUR		1			1
Nombre total de postes par année		1			1

► **Autorise** Monsieur le Président à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Pour copie conforme
Arsac, le 1^{er} juillet 2013

Le Président,

Gérard DUBO

